

**Assemblée communale de la  
Commune mixte de Crémines  
Jeudi 17 décembre 2009 à 20h15 à la halle de  
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

## ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2010 du Syndicat des eaux du Raimeux (SER).
2. Discuter et approuver le budget 2010 du Syndicat scolaire du Grand Val.
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 130'000.-- (changement des fenêtres de l'école).
4. Discuter et voter une nouvelle dépense périodique de CHF 45'000.— sur trois ans pour l'engagement d'un/e apprenti/e de commerce.
5. Discuter et approuver le budget 2010 de la Commune mixte de Crémines avec une quotité d'impôts de 1,74.
6. Discuter et approuver les modifications des articles 1 et 6 du Tarif de l'eau de la Commune mixte de Crémines du 11 décembre 2003.
7. Discuter et approuver les modifications des articles 1 et 2 du Règlement tarifaire de la Commune mixte de Crémines du 6 octobre 2008.
8. Divers et imprévu.
  - 8.1 Discuter et voter sur la pertinence de la modification de la compétence quant à l'engagement du personnel administratif de la Commune mixte de Crémines (compétence actuelle le Conseil communal, nouvelle l'Assemblée communale).
  - 8.2 Informations du Conseil
  - 8.3 Personne méritante de Crémines
  - 8.4 Divers

Les modifications des règlements et tarifs mentionnés sous chiffre 6 et 7 sont déposés publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés dès le 17 novembre 2009, soit 30 jours avant l'Assemblée communale. Lesdits règlements et tarifs peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique "actualité".

Dès le 17 novembre 2009, le budget 2010 de la Commune mixte de Crémines peut être retiré auprès du secrétariat communal, le budget 2010 du SER et le budget 2010 du Syndicat scolaire du Grand Val peuvent y être consultés. Ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique "actualité".

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du district de Moutier, rue du Château 13 à 2740 Moutier, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

2746 Crémines, le 26 octobre 2009

Le Conseil communal

J.-J Lüthi  
Président

N. Mutti  
Secrétaire